Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 040-244000824-20250519-DEL2025_043-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
PAYS GRENADOIS

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour – Grenade sur l'Adour
Larrivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

DEL2025-043

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENADOIS

Séance du 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 mai à 19h, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. LAFENÊTRE Jean-Luc, Président.

Membres en exercice	**29**
Quorum	**15**
Présents	**20**
Votants	**23**
Pour	**23**
Contre	**0**
Abstention	**0**
Date de la convocation : Le 13 mai 2025	

Etaient présents à l'ouverture de la séance : BIARNES David - BOUEILH Fabienne - BRAULT Huguette - BRETHOUS Jean-Pierre - CLAVÉ Thierry - CONSOLO Cyrille - DARGELOS Jean-Emmanuel – DESCAT Patrice - DISCAZEAUX Maryline - FUMERO Christine - LACOUTURE Odile - LAFENÊTRE Jean-Luc - LAFITE Jean-Claude - LALANNE Jean-Claude - LARROSE Christophe - METZINGER-THOMAS Françoise - OGÉ Philippe - PEDEHONTAA Jean-Philippe - RAULIN Nicolas - SANSOT Michel

Absents, excusés : BERGES Didier - DAUGA Patrick - DELEPAU Jean-François - DUCLAVÉ Jean-Michel - HEBRAUD Eliane - LALANNE Evelyne - LEROY Lucie - PERRIN Cathy - POULIT Valentin

Procurations : DUCLAVÉ Jean-Michel à BRAULT Huguette - HEBRAUD Eliane à PEDEHONTAA Jean-Philippe - LALANNE Evelyne à BRETHOUS Jean-Pierre - PERRIN Cathy à DAUGA Patrick

OBJET : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE

VU le règlement intérieur de l'école de musique voté en séance du 1er juillet 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le règlement par rapport à l'évolution des pratiques d'enseignement musical et afin d'apporter certaines précisions concernant l'organisation des cours,

Le Président fait part à l'assemblée du projet de règlement. Les modifications portent principalement sur les points suivants :

- Mise à jour des cursus d'études
- Modification du modèle de tarification

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Conseil d'Etablissement en date du 16 avril 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le nouveau règlement intérieur de l'école de la musique, qui rentrera en vigueur au 1er juillet 2025.

Article 2 : Autorise le Président à l'instaurer et à effectuer toute démarche s'y rapportant

Article 3 : Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Christophe LARROSE

Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus
Le 21 mai 2025
Le Président de la Communauté de Communes
Jean-Luc LAFENÊTRE